

**AVIS PUBLIC
DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
R2026 -888 SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX**

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R2026 -818 SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné :

QUE le Conseil municipal, par la résolution numéro 2026-07-257 lors de la séance 6 juillet 2026, à adopté le projet de Règlement numéro 2026-818 sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

QUE la Ville tiendra une assemblée publique de consultation le 3 août 2026 à compter de 19h30, dans la salle Suzette-Arsenault de l'hôtel de ville de Bonaventure, et ce, en conformité de la Loi ;

QUE ce projet de règlement vise à encadrer les ententes que pourrait conclure la Ville et des promoteurs dans le cadre de nouveau développement nécessitant la construction d'infrastructures municipales.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire, ou la personne nommée par le maire, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer à son sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la ville de Bonaventure, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Bonaventure, ce 9 juillet 2026.



André Pineault
Directeur général et greffier